

LE CROUS, C'EST QUOI ?

PRÉSENT SUR L'ENSEMBLE DES ACADÉMIES DE MÉTROPOLITE ET D'OUTRE-MER, LE RÉSEAU DES CROUS A POUR MISSION DE CRÉER ET DE GÉRER LES SERVICES DE PROXIMITÉ QUI AMÉLIORENT LES CONDITIONS DE VIE DES ÉTUDIANTS.

Des aides pour financer vos études, des logements en résidences universitaires, une action sociale pour accompagner les étudiants en difficulté, la restauration universitaire, les offres d'emplois étudiants, le logement chez le particulier, la garantie Visale, l'accès à la culture et le soutien des initiatives étudiantes.

Tous ces services sont accessibles sur :
messervices.etudiant.gouv.fr



EN CAS DE COUP DUR,
LA SOLUTION C'EST LE
CROUS

AU COEUR DE LA VIE ÉTUDIANTE



www.crous-normandie.fr



LA MISSION DU SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS

Le service social inscrit son action dans le cadre de la mission générale du Crous : contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants.

◆ L'INTERVENTION AUPRÈS DES ÉTUDIANTS

Les assistantes sociales reçoivent l'ensemble des étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur publics ou privés situés en Région Normandie.

◆ SOUMISES AU SECRET PROFESSIONNEL

- Elles proposent aux étudiants un espace confidentiel de parole et d'écoute préalable à la recherche de solutions les plus favorables aux problèmes d'ordre personnel, familial, social et de santé auxquels ils peuvent être soumis.
- Elles les informent sur l'ensemble des dispositifs concernant la vie étudiante (bourses, logement, législation sociale, ...)
- Elles accompagnent les étudiants dans la recherche de financement de leurs études (instruction des dossiers de demandes d'aides spécifiques, de FSDIE, ...)

Le service social intervient sur les 3 sites de l'Académie de Rouen : Rouen, Evreux et Le Havre, et sur les 5 sites de l'Académie de Caen : Caen, Alençon, Cherbourg, Lisieux et St Lo.

SITE DE ROUEN

1 - POUR LES ÉTUDIANTS INSCRITS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE L'ACADÉMIE DE ROUEN

Les étudiants sont reçus uniquement sur rendez-vous.

Rendez-vous et renseignements au Crous de Rouen Normandie

Secrétariat du service social du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

135 boulevard de l'Europe - 76100 Rouen
Tél. : 02 32 08 50 89
service-social.rouen@crous-normandie.fr

(Préciser son nom, prénom, n° de téléphone et établissement)

2 - POUR LES ÉTUDIANTS INSCRITS A L'UNIVERSITÉ SUR L'ANTENNE DU MADRILLET, A L'ESIGELEC ET A L'INSA

Les étudiants sont reçus uniquement sur rendez-vous.

Rendez-vous et renseignements à l'UFR de sciences et techniques

43 avenue de l'Université
76800 Saint-Étienne-du-Rouvray
Tél. : 06 70 74 99 43

3 - POUR LES ÉTUDIANTS INSCRITS A L'UNIVERSITÉ RENCONTRANT DES DIFFICULTÉS SOCIALES LIÉES A UNE PROBLÉMATIQUE MÉDICALE ET/OU DE HANDICAP

Rendez-vous et renseignements au service de médecine préventive de l'Université de Rouen

Maison de l'Université - 1er étage
Rue Lavoisier 76130 - Mont-Saint-Aignan
Tél. : 02 32 76 93 40

SITE DE EVREUX

1 - POUR LES ÉTUDIANTS INSCRITS DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET LES ÉCOLES DE FORMATION DE EVREUX ET SA RÉGION

Les étudiants sont reçus uniquement sur rendez-vous.

Rendez-vous et renseignements au Crous de Rouen Normandie

Secrétariat du service social du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

135 boulevard de l'Europe - 76100 Rouen
Tél. : 02 32 08 50 89
service-social.rouen@crous-normandie.fr

(Préciser son nom, prénom, n° de téléphone et établissement)

2 - POUR LES ÉTUDIANTS INSCRITS À L'UNIVERSITÉ ET À L'IUT UNIQUEMENT

Les étudiants sont reçus uniquement sur rendez-vous.

Rendez-vous et renseignements à l'institut universitaire et technologique (IUT)

55 rue de Germain - 27000 Évreux
Tél. : 06 70 74 99 43

SITE DU HAVRE

1 - POUR LES ÉTUDIANTS INSCRITS À L'UNIVERSITÉ ET DANS LES ÉTABLISSEMENTS ET LES ÉCOLES DU BASSIN DE FECAMP LILLEBONNE ET YVETOT

Les étudiants sont reçus uniquement sur rendez-vous.

Rendez-vous et renseignements au Crous antenne du Havre

Secrétariat du service social
117 rue Casimir Delavigne - 76600 Le Havre
Tél. : 02 35 19 74 74
antenne-lehavre@crous-normandie.fr

(Préciser son nom, prénom, n° de téléphone et établissement)

2 - POUR LES ÉTUDIANTS INSCRITS À L'UNIVERSITÉ UNIQUEMENT

Les étudiants sont reçus uniquement sur rendez-vous.

RDV et renseignements au service de la vie étudiante

Maison de l'étudiant au 1er étage
50 rue Jean-Jacques Rousseau,
76600 Le Havre
Tél. : 02 32 74 40 35
vie-etudiante@univ-lehavre.fr

LES AIDES FINANCIÈRES

1 - LES ALLOCATIONS SPÉCIFIQUES (ASPE) :

Elles sont gérées par le Crous et ont vocation à apporter une aide financière personnalisée aux étudiants qui rencontrent des difficultés. Elles offrent une réponse adaptée à deux types de situations :

L'aide annuelle (ASAA) :

Cette aide répond à certaines situations pérennes ne pouvant donner lieu au versement d'une bourse d'enseignement supérieur.

L'aide ponctuelle (ASAP) :

Cette aide peut être attribuée aux étudiants qui rencontrent momentanément des difficultés financières.

Les assistantes sociales instruisent et présentent de façon anonyme les dossiers de demande d'aides en commission. Chaque situation fait l'objet d'un entretien et d'une évaluation préalable.

Une commission présidée par la Directrice Générale du Crous ou par son représentant, à laquelle participent les étudiants élus au conseil d'administration, examine les demandes.

2 - LE FONDS DE SOLIDARITÉ DES INITIATIVES ÉTUDIANTES (FSDIE)

Il est géré par les universités et il comporte, en plus du volet "initiatives étudiantes", destiné à soutenir financièrement le montage d'événements portés par des associations, un volet "social" destiné à venir en aide aux étudiants qui rencontrent des difficultés financières d'ordre pédagogique.

